

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2022

Décembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
I. Principes de la politique d'engagement	4
II. Procédure d'engagement pour 2022	5

PRÉAMBULE

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) est une société de gestion issue du partenariat entre Sienna Investment Managers, acteur européen spécialisé en gestion d'actifs non cotés (capital investissement, dettes privées, immobilier), et Malakoff Humanis, acteur de référence de la protection sociale et paritaire.

Sienna Gestion est un acteur historique de la gestion de l'épargne de long terme. En tant que gestionnaires aguerris, nous avons une certitude : afin d'anticiper au mieux les enjeux de l'épargne longue, il est impératif d'intégrer à notre analyse des critères extra-financiers. Nous sommes en effet convaincus que la prise en compte dans nos fonds des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) auxquels font face les émetteurs permet de réduire les risques à performance égale.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de Sienna Gestion depuis 2002. En tant qu'investisseur responsable, nous considérons que l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons est essentiel. Pilier de notre démarche d'investisseur responsable, cet engagement a pour objectif d'influencer et d'améliorer les pratiques des entreprises dans la prise en compte des enjeux ESG. Il peut se pratiquer en raison de l'émergence d'une controverse dans laquelle une entreprise serait impliquée ou face à une faiblesse d'une entreprise dans sa prise en compte d'enjeux ESG.

Notre politique d'engagement assure ainsi une cohérence globale de notre approche ISR. Ce rapport présente les principes et la procédure de la politique d'engagement de Sienna Gestion pour 2022.

I. Principes de la politique d'engagement

L'engagement actionnarial désigne l'action d'un investisseur auprès d'une entreprise afin d'**influencer son comportement et faire évoluer sa stratégie**. Appliquée à l'investissement responsable, cet engagement porte sur des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'investisseur exige ainsi de la part de l'entreprise qu'elle améliore ses pratiques ESG. Cette exigence s'inscrit dans le cadre d'une démarche structurée qui comprend un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme.

A travers sa démarche d'engagement Sienna Gestion a pour objectifs, en lien avec sa politique d'investissement responsable :

- **D'influencer les entreprises vers de meilleures pratiques ESG**, le respect des normes et cadres internationaux en termes de lutte contre le changement climatique ou de pratiques sociales.
- D'encourager les émetteurs à mesurer leurs performances extra-financières, afin de **suivre les impacts de leurs activités**.
- D'inciter à davantage de **transparence** de la part des entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG.

Sienna Gestion considère que cet engagement doit être concret, et un complément de l'analyse ISR. Il permettra donc d'améliorer de façon significative la prise en compte du couple risque-opportunité ESG.

Deux types d'engagement peuvent être menés :

- L'engagement **réactif** qui se mène en raison d'une controverse dans laquelle une entreprise serait impliquée. Est qualifié de controverse tout évènement qui constituerait une violation de normes et standards internationaux tels que le Pacte Mondial des Nations-Unies ou les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Par cet engagement, Sienna Gestion souhaite dialoguer avec l'entreprise afin d'une part recueillir son avis sur cette controverse et d'autre part connaître les mesures correctives prises par l'entreprise. Le risque que représente cette controverse peut ainsi être apprécié par Sienna Gestion.
- L'engagement **proactif** qui se mène en raison d'un manque de transparence ou une absence de stratégie robuste d'une entreprise sur sa prise en compte des enjeux ESG. Ces points faibles de l'entreprise ne constituent pas une controverse pour Sienna Gestion, mais ils représentent tout de même un risque qui, s'il n'est pas géré, pourrait donner lieu à une controverse à moyen ou long terme.

Sienna Gestion mène ses actions d'engagement dans le cadre d'initiatives collectives ou individuelles. Les initiatives collectives permettent à Sienna Gestion de porter un engagement difficilement réalisable individuellement de par la taille des encours mais également le temps investi. Les initiatives d'engagement collaboratif auxquels Sienna Gestion participe sont choisies en cohérence avec la démarche et la politique d'investisseur responsable. Sienna Gestion peut également participer à des dépôts de résolutions d'actionnaires lors des assemblées générales.

II. Procédure d'engagement pour 2022

Pour l'année 2022, Sienna Gestion va mener ses **actions d'engagement en lien direct avec sa stratégie Climat**. Cette stratégie vise d'une part à la sortie progressive du charbon et d'autre part à une réduction de l'empreinte carbone de Sienna Gestion.

Ces actions d'engagement menées auprès des émetteurs pourront ainsi porter :

- Sur leurs objectifs d'arrêt total de leurs activités liées au charbon,
- Sur la suppression dans leur mix énergétique du charbon,
- Sur la réduction de leurs émissions de CO2, aussi bien relatives qu'absolues.

Ces actions d'engagement pourront être menées de manière unilatérale avec certains émetteurs présents dans nos portefeuilles ou dans le cadre d'initiatives collectives, comme par exemple celle du Climate Action 100+.

Sienna Gestion pourra aussi **initier un dialogue en réaction à d'éventuelles controverses** des entreprises sur des sujets ESG afin de mieux appréhender leur réponse, leur plan de remédiation et le suivi de mise en application de plans d'actions.



SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com